

MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs

41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellemartin.fr

Site internet : <https://dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr>



*Salle polyvalente -foyer rural
livret de présentation et d'utilisation*

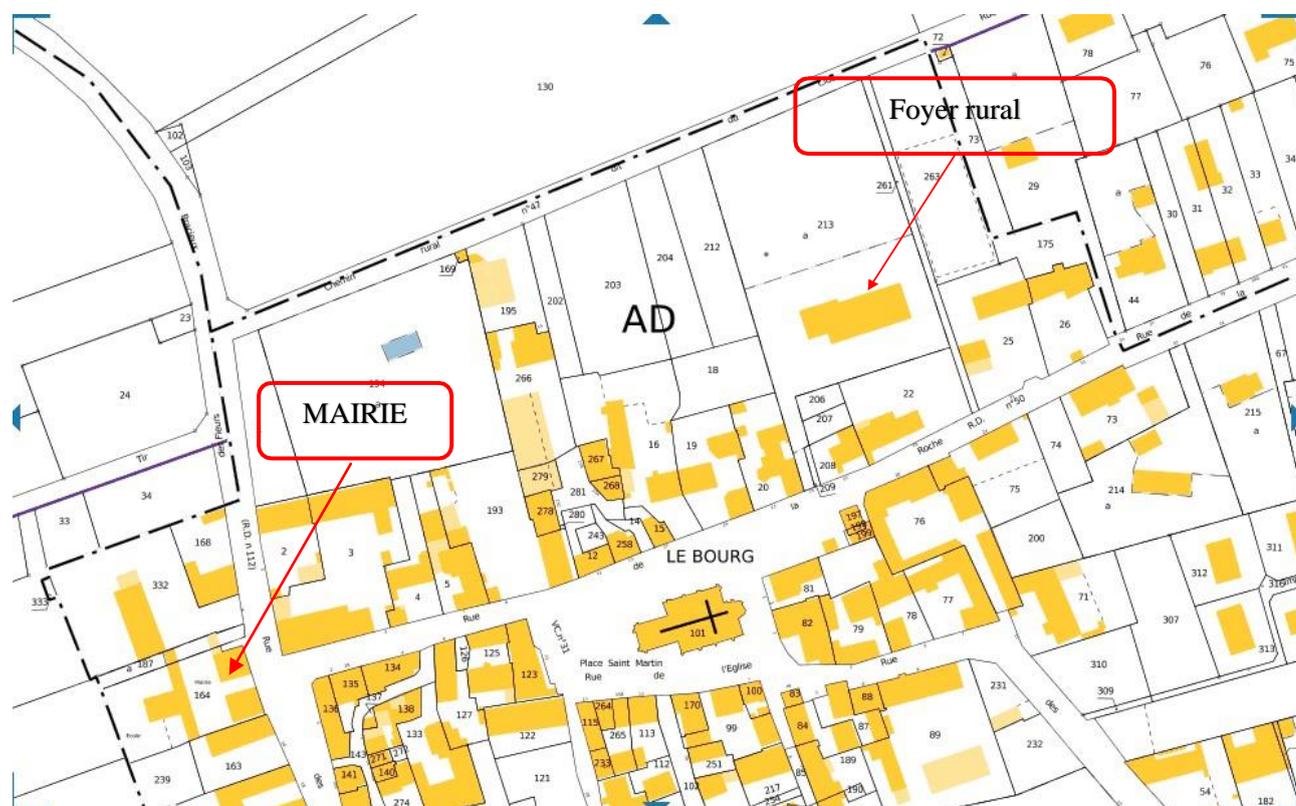


25 rue de la Roche

Sommaire

Localisation de la salle et capacité d'accueil	P3
Plans	P4-5
Parking	P6
Eclairage	P7
Scène et estrade	P8
Vestiaires	P9
Arrière-cuisine	P10
Mode d'emploi du lave-vaisselle	P11
Mode d'emploi du lave-verre	P12
Cuisine	P13
Bar	P14-15
Sanitaire douche chauffage et chauffe	P16
Local des tables	P17
Côté pratique	P18
Recommandation	P19
Sécurité	P20

Localisation



Capacité d'accueil

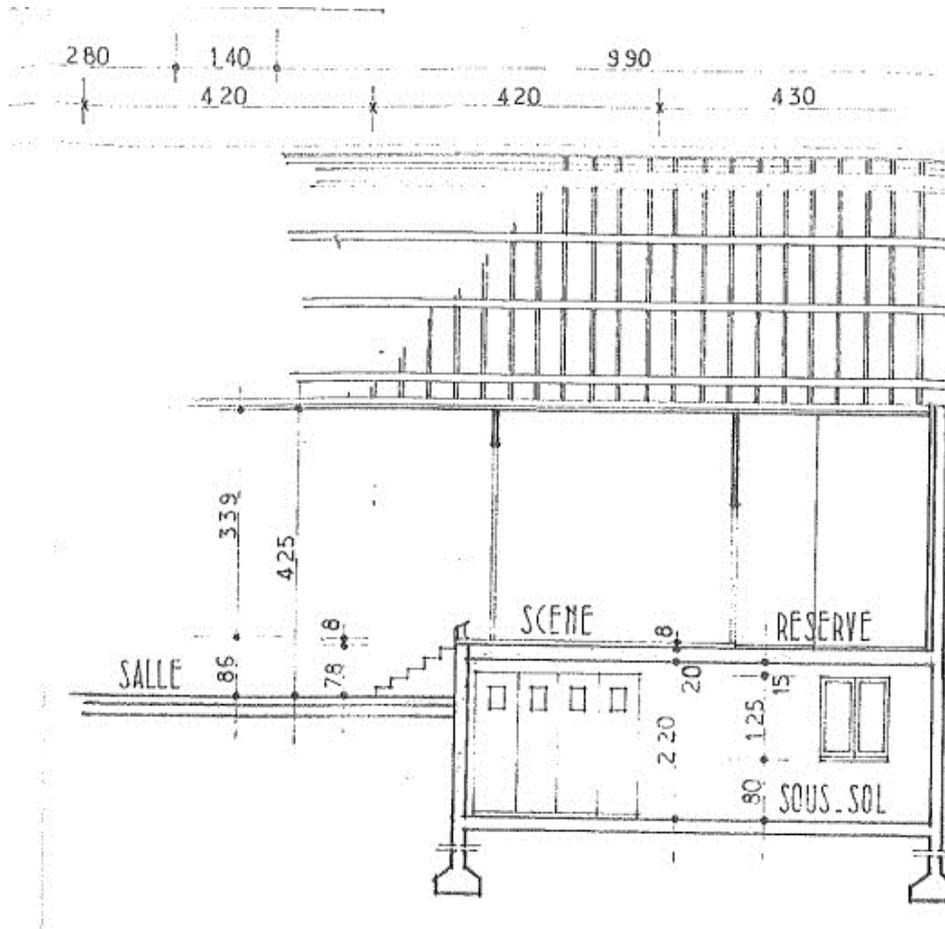
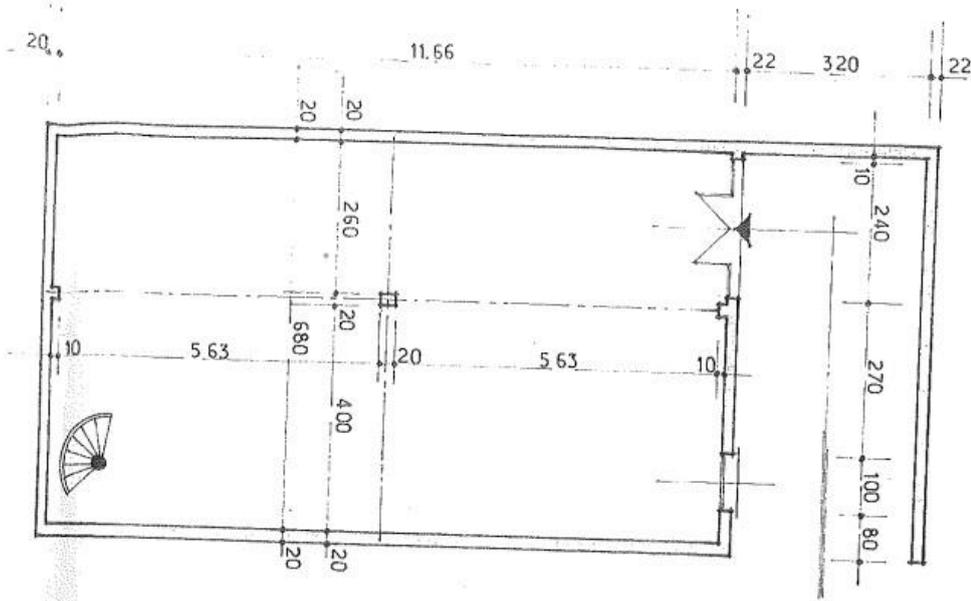
La commune de La Chapelle Saint Martin en Plaine possède un foyer rural qui a été construit en 1977.

La capacité d'accueil en places assises est de 175 personnes.

Le foyer peut accueillir jusqu'à 260 personnes.

L'établissement est classé en catégorie 4

Plans



Parking



Face au foyer rural il y a 5 places de parking et 2 places pour personne à mobilité réduite, ainsi que 38 places situées derrière le foyer rural.

Se trouvent également une aire de jeux, un terrain de tennis et un city park.



Eclairage

Eclairage extérieur côté entrée principale



La lumière s'allume avec l'interrupteur situé à gauche de la porte d'entrée.



Les lumières s'allument via le tableau électrique du bar interrupteur « cour ».

Eclairage extérieur côté grand parking

Le hublot rond s'allume dans l'arrière-cuisine à gauche de la porte en haut
Le spot s'allume dans l'arrière-cuisine dans le tableau électrique « interrupteur »
Les lampes de parking s'éteignent automatiquement.



Scène :



Dimension de la salle de réception piste en parquet : 11,35 m x 13,60 m soit 154 m²

Pour nettoyer le parquet, il faut uniquement passer le balai et surtout ne pas passer la serpillère.

Concernant la décoration, il est strictement interdit d'accrocher ou de suspendre de quelque manière que ce soit, tout objet ou décorations au plafond et sur les murs. Des crochets sont prévus à cet effet de chaque côté des fenêtres et des barres de spots. Pas de punaise, pointe ou ruban adhésif.

Estrade :



Dimension de l'estrade (4 m / 19.35 m)



Les lumières sont allumées par le tableau électrique qui se situe dans le couloir de l'estrade (interrupteurs spots).

Six prises de courant sont sur l'avant de l'estrade. Elles sont toujours branchées.



Vestiaires :



3 portiques sur roulettes le long du mur dans l'entrée



Des portants à côté du bar

Arrière-cuisine :

L'arrière-cuisine est équipée d'une plonge d'un lave-vaisselle et d'un lave-verre.
Ils peuvent être utilisés suivant leur mode d'emploi qui doit être strictement respecté.

Éclairage par interrupteur à gauche de l'entrée.



Il n'y a pas de vaisselle mise à disposition.



Lave-vaisselle

Lave-verre

Les balais et les seaux sont stockés dans un placard situé à côté de la porte.



I. Enclencher le disjoncteur lave-vaisselle dans l'armoire électrique

Capot ouvert

Mettre le commutateur sur le robinet

Abaissier le capot

Le voyant horloge s'allume

Attendre que le remplissage eau se fasse ainsi que la chauffe

Attendre que le voyant pendule s'éteigne



Le remplissage eau et chauffe durent un temps assez long (bien attendre que le voyant pendule s'éteigne)

Remettre à 0

Lever le capot

Mettre un panier

Fermer le capot

II. Cycle pour sélectionner le programme souhaité

Mettre le commutateur sur



Assiettes



Verres => ne pas l'utiliser



Gamelle => cycle long (très sale)



Le voyant horloge s'allume au début du programme et s'éteint en fin de programme.

Laisser le commutateur sur assiettes

Soulever le capot

Enlever le panier

Remettre le panier avec la vaisselle

Fermer énergiquement le capot.

Le cycle recommence et ceci pendant au moins 5 fois avant vidange.

Soulever le capot et enlever le panier

III. Vidange

Après le lavage du dernier panier

Remettre le commutateur à 0 et enlever le panier

Tourner le commutateur sur vidange

Refermer le capot

L'horloge s'allume et lorsqu'elle s'éteint le cycle complet est terminé

Remettre sur 0

Disjoncter le lave vaisselle dans l'armoire

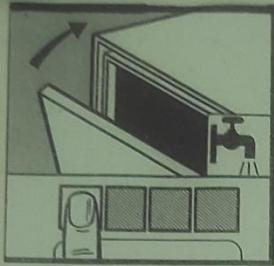
Mode d'emploi du lave-verre



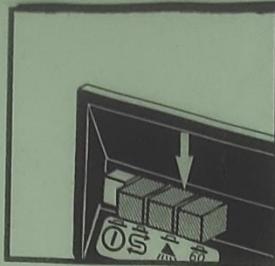
5 Système de commande

- **Touche MARCHÉ / ARRÉT**
 - Enclenche et déclenche la machine.
 - Le remplissage commence automatiquement.
- **Touche de sélection de rinçage chaud ou froid**
 - Quand un rinçage froid est requis, pousser la touche après la fin du cycle durant environ 10 sec.
 - La lampe s'allume: la machine est prête à fonctionner.
- **Touche de sélection du programme**
 - Enclenchée: 1 minute.
 - Non-enclenchée: 2 minutes.

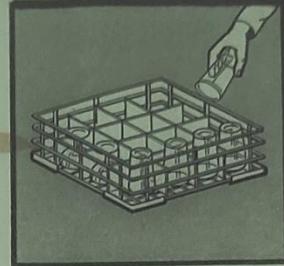
LE REGLER A 120.



Fermer la porte, pousser la touche MARCHÉ, la machine se remplit automatiquement.

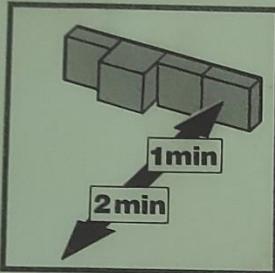


Quand le témoin de la touche rinçage froid/chaud s'allume, la machine est prête à opérer.

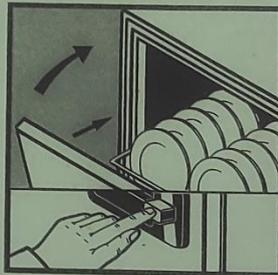


Mettre les verres et les tasses tournés vers le bas dans les casiers (voir page 12).

8.2 Lavage



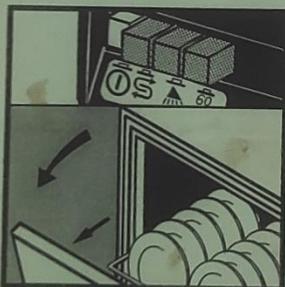
Sélectionner le programme.



Fermer la porte et pousser la touche MARCHÉ jusqu'à ce que le cycle commence.

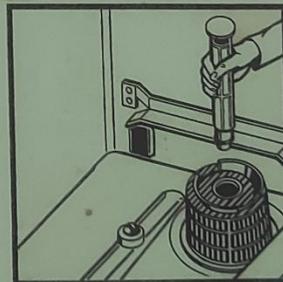


Touche MARCHÉ
Pour mettre le cycle en marche
Maintenir la touche marche enfoncée quelques secondes



Quand le témoin de la touche de sélection de programme s'éteint, ouvrir la porte et sortir le casier. Laisser sécher la vaisselle environ 1 minute.

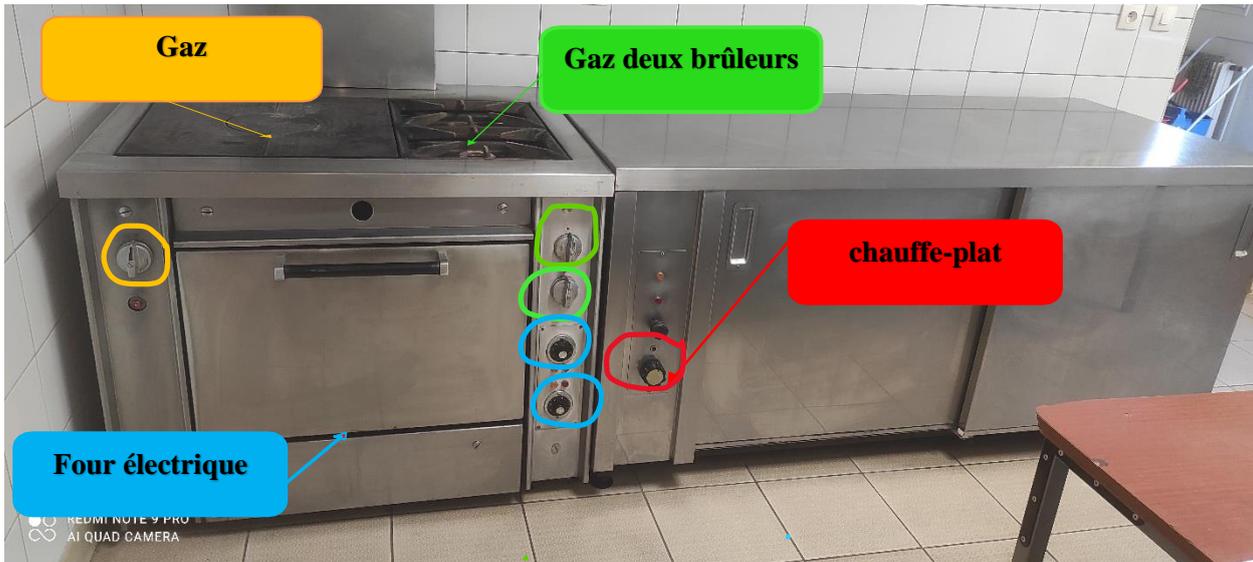
10 Après le lavage



Soulever la bonde de vidange.

Cuisine :

La cuisine est équipée d'une plonge, d'un four, d'un chauffe-plat et d'une plaque de gaz.



Le chauffe-plat ainsi que le four et la gaz s'activent par les boutons situés en façade.

Pour le chauffe-plat il suffit de tourner pour l'allumer.

Pour le four électrique et la plaque de gaz il faut appuyer et tourner le bouton qui correspond.

Pour le gaz il y a une plaque et deux brûleurs.

Il faut préalablement ouvrir les deux vannes de gaz verticalement (vers le bas). Elles sont situées à côté de la plonge de la cuisine. Puis maintenir enfoncé un petit moment le bouton de commande du feu utilisé après apparition de la flamme, pour que le feu soit maintenu. Lors de l'utilisation de la partie supérieure, la chaleur occasionnée peut engendrer des brûlures. **Il est demandé au locataire de nettoyer la table de cuisson (y compris le four) et le chauffe-plat.**



Vannes gaz
Vertical : ouverture
Horizontal : fermeture

Penser à fermer la vanne après utilisation.

Bar :

Le Bar est équipé d'une plonge, d'un réfrigérateur, d'un congélateur ainsi que d'un micro-ondes.

Merci de bien vouloir éteindre les équipements, les vider et les nettoyer après utilisation.



Pour allumer le réfrigérateur il suffit d'appuyer le bouton 1 qui se trouve tout en haut.

Interdiction de changer le réglage de la température.



Pour démarrer le congélateur et le micro-onde il suffit de brancher les prises de courant



Un téléphone est à la disposition des locataires uniquement en appels restreints (limité à la circonscription).

N° d'appel : 02.54.87.36.63

La boîte d'Iode est à disposition derrière le comptoir du bar. Surtout attendre les consignes de la Prefecture pour l'utiliser.



L'ensemble de l'éclairage de l'intérieur du foyer rural est commandé par ce tableau électrique situé derrière le bar.

En partant, merci de faire le tour de la salle (intérieur et extérieur) pour vérifier l'extinction de tous les points lumineux.

Sanitaire :

Le coin wc femme se compose de deux toilettes et lavabo

Le coin wc homme se compose d'un toilette et de trois urinoirs ainsi que d'un lavabo

Il y a un wc handicapé avec lavabo

L'éclairage se trouve en haut à droite dans le couloir



Douche :

La douche se trouve derrière l'estrade.

Penser à vérifier la douche afin que celle-ci soit bien fermée.

Chauffage et chauffe-eau :



Quelle que soit la saison, si la température de la salle est inférieure à 19°, le chauffage et l'eau chaude se déclenchent automatiquement pendant les heures de location.

Local des tables :

Il y a 20 tables sur roulettes au dimension 1,20 m x 0,80 m.

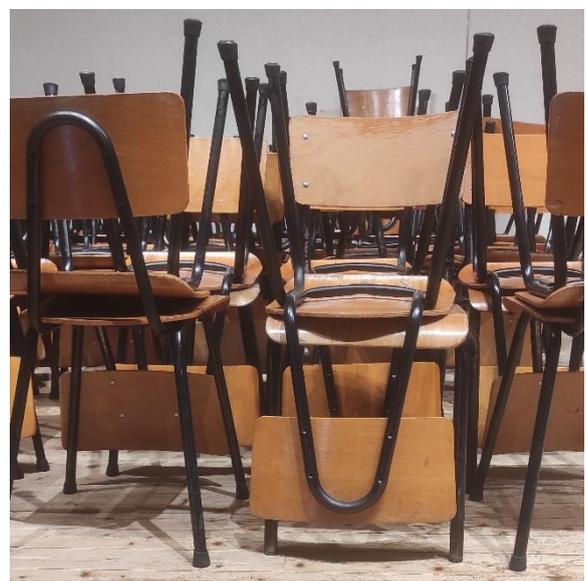
Et 22 tables sur roulettes au dimension 1,80 m x 0,80 m

Bien déverrouiller les roulettes pour les déplacer en appuyant sur le loquet gris.

Il y a 198 chaises en bois disposé sur l'estrade

La salle doit être restituée comme suit :

- Les tables devront être remises dans le local destiné du rangement initial.
- Les chaises empilées par deux sur l'estrade



Côté pratique :



POUBELLES : Après la manifestation, les sacs poubelles seront sortis du foyer et déposés dans les conteneurs extérieurs prévus à cet effet (entreposés sur la gauche en arrivant au foyer derrière une petite haie).



Merci de déposer vos bouteilles vides dans le conteneur de collecte situé route de maves



Recommandation :



Tous feux d'artifice devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Maire en spécifiant la catégorie du feu d'artifice ainsi que l'heure à laquelle il sera tiré.



Toute inflammation de bougie est interdite au foyer rural.



Les barbecues extérieurs sont autorisés à condition d'être éloigné des arbres et de toutes végétations. Cependant aucun feu à même le sol ne peut être allumé.



« Pour sauver des vies, il est primordial de toujours respecter une alcoolémie inférieure à 0.5 g/l de sang (soit 0.25 mg/l d'air expiré) avant de prendre le volant, ce qui correspondant en moyenne à 2 verres d'alcool (10 cl à 12°). En effet, après avoir consommé de l'alcool, les risques sont réels concernant la conduite d'un véhicule : rétrécissement du champ visuel, altération des perceptions, amoindrissement des réflexes.



En tant qu'organisateur de soirée et de votre responsabilité envers vos invités, vous pouvez si un doute subsiste, prévoir des alcootests « quand on tient à quelqu'un, on le retient ».



La musique devra être baissée à partir de 2h00 pour ne pas gêner le voisinage. Tout excès est susceptible d'une intervention de la gendarmerie. Maintenir fermées toutes les issues, y compris celles de secours donnant sur les habitations voisines, ainsi que du côté parking et des espaces verts à partir de minuit.

Les lieux musicaux - locaux recevant du public et diffusant à titre habituel de la musique amplifiée, à l'exclusion des salles dont l'activité est réservée à l'enseignement de la musique et de la danse - font l'objet d'un décret fixant leurs conditions de fonctionnement (articles R. 571-27 à R. 571-30 - Code de l'environnement). Indépendamment des niveaux d'émergence à respecter au domicile des voisins, les niveaux sonores maximums admissibles à l'intérieur de l'établissement sont de 90 dB(A) en tout point accessible au public (niveau moyen sur 10 à 15 minutes) et de 90 dB en niveau crête.



En cas d'incendie nous vous précisons que huit extincteurs sont à votre disposition.

En cas d'urgence, toutes les portes du foyer rural sont munies d'un dispositif anti panique pour évacuer la salle.

En dernier recours, se trouve également une lance à incendie dans la grande salle adossée au mur des WC handicapés.

Conformément à la recommandation verbale de l'officier du S.D.I.S. agissant en qualité de membre responsable de la commission sécurité de la Préfecture, vous aurez soin de faire évacuer les personnes présentes par les portes fenêtrées matérialisées au dessus par des blocs mentionnant « Issue de secours ».



Un défibrillateur est accroché sur l'entrée du foyer rural.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter
 Le Maire, M. Fesneau Jean-Louis 06.52.24.61.58
 Adjointe au Maire, Mme Froufe Emilie 06.22.27.12.07
 L'agent communal, M. Gagnepain Ludovic 06.77.71.98.79

